

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 914

présenté par
M. Wauquiez

ARTICLE PREMIER

Substituer aux alinéas 30 et 31 les deux alinéas suivants :

« I *bis*. – Après le 3° de l'article L. 111-2 du code rural et de la pêche maritime, il est inséré un 3° *bis* ainsi rédigé :

« 3° *bis* Maintenir et développer les secteurs de l'élevage et du pastoralisme en raison de leur contribution essentielle à l'aménagement et au développement des territoires. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.